

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-008

**Portant signature des devis de l'Association Solidarité Travail
Autonomie (ASTA) pour l'entretien des espaces verts
pour l'année 2026**

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2026_029 du 09 avril 2026, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu les devis n° 392,393,394,395,396,397,398,399,400,401,402,403 et 404 de l'ASTA pour un montant total de 37 666.76€ TTC

Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts des chemins de randonnées, des zones d'activités et du gymnase à Blangy le Château,

Considérant la nécessité d'externaliser certains travaux des espaces verts,

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'attribuer des heures d'insertion dans le cadre d'une convention avec le département, notamment pour les chemins de randonnées,

DECIDE

De signer les devis de l'ASTA d'un montant total de 37 66.76€ TTC pour l'année 2026 et décomposés comme suit :

DEVIS ASTA			
LIEU	MONTANT en € HT	DEVI S N°	ACTIVITES
GENDARMERIE	1796	392	Taille annuelle des haies
G Y M N A S E TONTE	1804	397	Tonte d'herbes avec tracteur tondeuse et ramassage (8 passages)
GYMNASE HAIE	571,03	404	Taille des haies
GYMNASE HAIE	571,03	396	Taille des haies
Chemin de rando printemps	8324,74	394	Chemin de randonnées automne 2026 10 circuits + abattage d'un arbre
Chemin de rando automne	8324,74	393	Chemin de randonnées automne 2026 10 circuits + abattage d'un arbre
ZA Bonneval	678,92	398	Fauchage des herbacées sans ramassage + vérification des clôtures
ZA Clarbec	553,98	403	Désherbage des trottoirs et nettoyage, évacuation
ZA Croix brisée	746,6	399	Ramassage des papiers 1/ mois de mai 2026 à février 2027

ZA du Grieu	9311,47	400	Fauchage sans ramassage (14 passages entre mai 2026 et avril 2027) + ramassage papier 1/mois entre mars 2026 et février 2027) + taille annuelle des haies (2 passages en 2026)
ZA des Isles	1850	395	Fauchage d'herbes et des noues sans ramassage (1 passage /mois entre juin 2026 et octobre 2026), nettoyage des fossés
ZA Launay	1135,92	401	Entretien des fossés de la déchetterie et ramassage des papiers (1 passage mai / juin, septembre 2026) et ramassage des papiers (1 passage / mois de juin 2026 à mai 2027)
ZA Reux	1998,33	402	Désherbage des trottoirs et fauchage des herbacées, travaux sur pentes, nettoyage et évacuation du fond du bac de rétention
TOTAL	37666,76		

De dire que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026

Fait à Pont l'Evêque, le 22 avril 2026

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le
...../...../.....

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com